

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

EM/NC

Objet : Adhésion à l'association Scènes et territoires

N° : DCM\_2024/144

PUBLIÉE LE : 13/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 4 novembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 octobre 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Martine MARCHAND, Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Angélique GÉNART donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Laila AHADDAR donne pouvoir à Benoît REYRE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Annette DABIT donne pouvoir à Martine MARCHAND

Martine JONVILLE donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Laetitia SACCHIERO, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 6 - Votants : 24**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales.*

L'association Scènes et Territoires, située à Maxéville, mène depuis plus de 20 ans un projet rassemblant culture et éducation populaire pour le développement culturel de l'espace rural.

Parmi ses nombreuses volets d'intervention, l'association propose à la location du matériel scénique aux acteurs culturels de la région.

Le matériel est loué exclusivement aux associations, collectivités et structures publiques du Grand Est.

Les structures doivent au préalable adhérer à Scènes et Territoires (30€ TTC à l'année).

La location de matériel auprès de cette association peut être une solution efficace et peu onéreuse dans le cadre de l'organisation de certaines manifestations.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** l'adhésion à l'association Scènes et Territoires au prix de 30 € TTC à l'année

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'adhésion à l'association Scènes et Territoires au prix de 30 € TTC à l'année

**Le Maire**

**Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20241112-2024\_144-DE

